



# Vadémécum Mutations Intra

## COMMENT FORMULER SES VŒUX

### 1<sup>ER</sup> CONSEIL AUX DEMANDEURS ENTRANT DANS L'ACADEMIE :

2, av. Jean Rieux,  
4ème étage - 31500  
Toulouse -  
05.61.34.38.51

Préciser discipline,  
mutations intra 2018,  
et nom et prénom  
**dans l'objet**

[mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu)

<http://www.toulouse.snes.edu/spip/>

[https://twitter.com/snes\\_toulouse](https://twitter.com/snes_toulouse)

<https://www.facebook.com/snestoulouse>

**Pour contacter le  
Rectorat :**

[dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr)

Préciser discipline,  
mutations intra 2019,  
et nom et prénom  
**dans l'objet**

1<sup>ère</sup> chose : le serveur Siam depuis lequel vous devez faire vos vœux est celui de votre académie d'origine.

Quand on est entrant dans l'académie, il faut éviter les vœux établissements, car **on est soumis à l'extension** si les 30 vœux prononcés ne sont pas satisfaits, et si on part en extension, c'est avec **le plus petit barème parmi les vœux exprimés\***, un vœu établissement étant très peu bonifié.

*\*le barème retenu est celui de la part fixe (échelon et ancienneté de poste) et obligations légales (rapprochement de conjoint, handicap et exercice en éducation prioritaire).*

**Il faut toujours placer les communes avant le vœu département** qui les contient (les communes d'un département doivent toujours être placées plus haut dans la liste que le vœu département). De cette manière ils peuvent servir de **vœux indicatifs** si vous obtenez un vœu large. En effet, si vous obtenez un vœu département, le rectorat regardera **exclusivement** les vœux commune de ce département placés avant dans la liste. Les communes du département placées après dans la liste seront alors des vœux perdus **et ne seront pas regardés**.

Vous avez le choix entre :

- placer des communes de différents départements puis mettre ensuite les vœux départements à la fin.
- ou bien placer des communes d'un département puis tout de suite après le vœu "département", puis passer à des communes d'un deuxième département et tout de suite après le vœu "département" correspondant et ainsi de suite.

**Se pose aussi la question d'insérer des vœux ZRD** à l'intérieur de la liste ou bien de les placer en fin de liste. Tout cela dépend bien sûr de vos préférences. Les vœux sont toujours à placer par ordre de préférence.

Si par exemple vous préférez être TZR09 plutôt que d'avoir un poste fixe dans le la Haute-Garonne, il vaut mieux placer le vœu ZRD09 plus haut dans la liste que le vœu "tout poste dans le 31".

Maintenant si vous préférez les postes fixes même éloignés que d'être TZR, alors il vaudra mieux placer les ZRD vers la fin.

**Dans certaines disciplines très demandées** (barres élevées) **ou au contraire où les postes offerts ne sont pas très nombreux**, il est conseillé de couvrir au moins 4 ou 5 départements et 4 ou 5 ZRD. Il est évidemment conseillé de formuler les 30 vœux et de mettre au début ce que l'on souhaite, mais réserver **une partie pour ce qui nous déplaît le moins** parmi ce qui reste au cas où on ne soit pas satisfait dans la première partie des vœux.

### POUR TOUS :

**La liste des postes vacants disponible sur Siam n'est jamais exhaustive et n'est pas définitive. Des postes peuvent être ajoutés, d'autres bloqués pour des stagiaires supplémentaires.**

**Il faut toujours placer les établissements avant les communes qui les contiennent et avant le vœu département** qui les contient (les établissements d'une commune et les communes d'un département doivent toujours être placées plus haut dans la liste que le vœu département). De cette manière ils peuvent servir de **vœux indicatifs** si vous obtenez un vœu large. En effet, si vous obtenez un vœu département, le rectorat regardera **exclusivement** les vœux commune de ce département

placés avant dans la liste. Les communes du département placées après dans la liste seront alors des vœux perdus **et ne seront pas regardés**. Si vous obtenez un vœu commune, le Rectorat regardera **exclusivement** les vœux établissements de cette commune placés avant dans la liste. Les établissements placés après dans la liste seront alors perdus **et ne seront pas regardés**.

Si vous obtenez le département mais n'obtenez aucune des commune exprimées votre situation sera examinée après les collègues ayant exprimés d'autres communes, le plus fort barème « commune » obtenant le poste. De même pour les établissements : si vous obtenez une commune mais n'obtenez, au plus fort barème « établissement », aucun des établissements exprimés votre situation sera examinée après les collègues ayant exprimés d'autres établissements. **Il est donc conseillé d'être le plus précis et exhaustif possible au sein d'un départements par de nombreux vœux communes ainsi que d'être le plus précis et le plus exhaustif possible au sein d'une commune par de nombreux vœux établissements.**

**Aucune affectation ne peut vous être donnée en dehors de vos vœux exprimés si vous êtes titulaire d'un poste dans l'académie.**

**Si vous formulez votre propre affectation, « Tout poste DEP31 » si vous êtes titulaire du 31 ou « ZR31 » si vous êtes TZR 31, les vœux suivants seront annulés, le Rectorat considérant que vous êtes satisfait.**

#### ***POUR PLUS D'INFORMATION***

Vous avez des documents disponibles sur les sites académique et national du SNES :

- Sur le site académique à l'adresse suivante :  
<http://www.toulouse.snes.edu>
- Sur le site national du SNES à l'adresse suivante :  
<https://www.snes.edu>
- Si vous êtes adhérent(e), vous pourrez avoir accès à des conseils détaillés pour formuler vos vœux.

Enfin nous vous conseillons d'établir une liste de vœux et de nous l'envoyer afin que nous vous donnions notre avis et nos conseils à partir de cette liste et de joindre dès votre confirmation de mutation votre fiche syndicale. Enfin mettez nous en copie [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu) de tous vos mails au Rectorat [dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr) que nous ayons les mêmes documents qu'eux reçus au même moment.

#### ***LA REGLE ABSOLUE !***

Il faut toujours formuler ses vœux en fonction de ses préférences sans trop chercher à analyser tous les détails du mouvement : l'important c'est de demander ce qui est préféré au début de la liste de vœux, et d'avoir tenu compte du risque d'extension (pour ceux qui y sont soumis).

En cas d'obtention d'un poste SpéA lors du groupe de travail du 10 mai les autres vœux formulés ne seront pas étudiés.